



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

relatif au Repas de l'écolier pour les élèves de l'école primaire
à la Rue de la Charrière 2 bis

(du 4 avril 2001)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

LE REPAS DE L'ECOLIER POUR LES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE A LA RUE DE LA CHARRIERE 2 bis.

1. OBJET DE LA REFLEXION	3
2. UN CONSTAT	3
3. LE GROUPE DE TRAVAIL	5
3.1 LES MEMBRES	5
3.2 LES ACTIVITES	5
4. L'OFFRE ACTUELLE EN MATIERE D'ACCUEIL AVEC REPAS DE MIDI A LA CHAUX-DE-FONDS	6
4.1 LES CRECHES	6
4.2 LA MAISON DES JEUNES	6
4.3 LES MAMANS DE JOUR	6
4.4 L'ORGANISATION INFORMELLE	6
5. NOTRE CONCEPT	7
5.1 UN LIEU D'ACCUEIL, UN TEMPS SOCIAL	7
5.2 UN REPAS A LA CLE	7
5.3 UNE SEPARATION PAR CLASSES D'AGE	7
5.4 L'EMPLACEMENT DU LIEU D'ACCUEIL	8
5.5 LES BESOINS DE L'ENFANT, DES PARENTS ET DE L'INSTITUTION	8
5.6 LE FINANCEMENT	9
5.7 UN BAREME DE PRIX DE L'ACCUEIL AVEC REPAS	9

6.	DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	9
6.1	RECHERCHES AUPRES DES INSTITUTIONS DE LA VILLE	9
6.2	LIVRAISON DES REPAS PAR L'HOPITAL.	10
6.3	LE PROJET-PILOTE A CHARRIERE 2 BIS	11
7.	ENQUETE AUPRES DES PARENTS CONCERNES	11
8.	LA GESTION DES INSCRIPTIONS	12
9.	UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE	13
10.	BUDGET	13
10.1	COUTS D'EQUIPEMENT	14
10.2	COUTS DE FONCTIONNEMENT	14
11.	CONCLUSIONS	15

1. Objet de la réflexion

A La Chaux-de-Fonds, il n'existe pas de cantine scolaire. Seule, la Maison des Jeunes accueille un petit groupe d'écoliers des collèges environnants pour le repas de midi.

Préoccupé par le manque de places d'accueil pour les écoliers, le Conseil communal a demandé à un groupe de travail de faire une analyse sur les possibilités d'ouverture d'un réfectoire pour les enfants qui fréquentent les collèges de Numa-Droz, de la Charrière et de la Citadelle.

De par sa localisation, l'ancienne Ecole ménagère sise rue de la Charrière 2 bis, placée sous la responsabilité du Centre d'Animation et de Rencontre pourrait servir de lieu pour accueillir ces enfants le temps du repas de midi.

En proposant une nouvelle offre de repas de midi, le Conseil communal entend répondre rapidement aux besoins d'accueil des jeunes Chaux-de-Fonniens des collèges précités, par une solution souple, de qualité et financièrement supportable, et qui présente en plus l'avantage d'optimiser l'utilisation du bâtiment de la Charrière. Une trentaine d'enfants pourraient être accueillis dès que possible.

2. Un constat

.La Chaux-de-Fonds compte 37'000 habitants, dont 4'000 écoliers en âge de scolarité obligatoire. En collaboration avec la Direction de la Maison des Jeunes, la Ville offre depuis août 2000, 18 places d'accueil pour les repas de midi aux écoliers.

Le manque de garderies et les horaires pas toujours adaptés à la vie professionnelle, l'absence d'une réelle organisation en camps de vacances pour les enfants, la presque inexistence des cantines scolaires et l'insuffisance des lieux d'accueil pour les enfants avant et après l'école représentent un handicap tant pour les personnes actives professionnellement que pour les entreprises.

Nous assistons depuis plusieurs années à un grand changement dans le comportement et les besoins des familles.

L'activité professionnelle des mères:

Les jeunes femmes acquièrent le plus souvent une formation professionnelle de qualité. Lorsqu'elles ont pris la décision de quitter la vie active après la naissance de leurs enfants, elles rencontrent très souvent de grandes difficultés au moment de leur retour à la vie professionnelle.

Certaines femmes sont contraintes, pour diverses raisons, de renoncer à mettre en pratique leur savoir et leurs compétences. Ce qui constitue non seulement une difficulté personnelle mais comporte aussi une perte pour l'ensemble de la société. D'autre part,

nous devons aussi constater que le nombre des mères qui continuent à travailler après la naissance de leurs enfants est en constante augmentation.

L'égalité hommes-femmes:

L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe constitutionnel en Suisse. Mais les efforts à fournir pour concilier profession, éducation et travail ménager reposent encore beaucoup sur les épaules des mères. Ce sont elles qui renoncent à un travail salarié à temps complet et à la poursuite de leur évolution professionnelle, car elles doivent souvent accepter des emplois dont les horaires permettent de concilier leurs diverses tâches.

Il y a encore très peu de pères qui travaillent à temps partiel. Cette situation perdurera tant que les mères n'auront que des activités accessoires et moins lucratives.

La charge économique des familles :

Un salaire unique est souvent insuffisant pour subvenir aux besoins d'une famille avec plusieurs enfants.

La dernière période de récession a démontré que la stabilité familiale est meilleure quand le revenu familial nécessaire est apporté par deux personnes.

Les divorces en augmentation:

Diverses études ont démontré que lorsque les femmes doivent renoncer à un travail salarié, leurs chances de retrouver une bonne position dans le marché de l'emploi diminue avec le temps et les exposent souvent à une plus grande précarité en cas de divorce ou décès du conjoint.

Le nombre des familles monoparentales est toujours en augmentation. Relevons qu'à La Chaux-de-Fonds, il y a environ 20% de familles monoparentales (soit 893 sur 4305 familles avec enfants).

Dans cette catégorie de familles, le besoin d'infrastructures de garde d'enfants est d'autant plus important qu'il n'y a souvent pas de conjoint pour "prendre la relève" pendant que les mères travaillent. En plus un accident ou la maladie du seul parent présent peut bouleverser complètement l'organisation familiale.

Nombre de parents, en particulier en provenance de France ou des pays nordiques, demandent à avoir accès à une cantine scolaire. L'offre est actuellement tout à fait insuffisante.

3. Le groupe de travail

Un groupe de travail a été constitué sous la Direction de Monsieur J.-M. Tran, responsable du CAR.

Toutes ces personnes sont, dans leur vie personnelle et professionnelle, confrontées aux hommes, femmes et familles pour lesquelles l'harmonisation des horaires de travail et l'accueil des enfants pour le repas de midi pose problème. Le groupe de travail a tenu plusieurs séances pour analyser et imaginer les formes que pourrait prendre un service de repas de midi à l'intention des élèves de notre ville.

3.1 Les membres

Le groupe de travail est constitué par les personnes suivantes issues de plusieurs institutions de notre ville concernées par les enfants en âge scolaire :

Le Centre d'Animation et de Rencontre,

- Mme Annick Dénéreaz, Mme Gladys Liechti, M. Jean-Marie Tran

Le Foyer de l'écolier,

- Mme Sylvie Schaad, Mme Sylvie Fer

Le service socio-éducatif de l'Ecole primaire,

- M. Pierre-Yves Blanc

L'Office des mineurs et des tutelles,

- M. Dominic Taillard

Mère de famille avec activité professionnelle

- Mme Catherine Stangl

3.2 Les activités

Le groupe de travail a tenu 10 séances plénières: les 3 et 24 mai, 7 juin, 4 juillet, 13 et 27 septembre, 23 octobre 2000. Ainsi que, les 13 février, 8 et 20 mars 2001.

Une première version du présent rapport avait été soumise au Conseil communal par l'intermédiaire de Mme Lise Berthet, conseillère communale, directrice du dicastère de la Culture et M. Didier Berberat, conseiller communal, directeur du dicastère de l'Instruction publique.

Le 30 janvier 2001, une séance a réuni les conseillers communaux précités et le groupe de travail. A l'issue de cette rencontre, le groupe de travail a été mandaté pour affiner les propositions en vue d'une concrétisation rapide du projet.

Les membres du groupe ont rassemblé des informations pour obtenir une image pertinente de la situation qui prévaut actuellement et mis sur pied en collaboration avec l'Ecole primaire une enquête dans 3 collèges de la ville.

Des délégués du groupe ont en outre assisté à une séance du sous-groupe "structures d'accueil" de la commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité consacrée à l'accueil extra-scolaire. Ils ont consulté Madame et Monsieur Dubois, de la Maison des Jeunes à plus d'une reprise et rencontré les enfants en compagnie de l'animatrice lors d'un repas de midi. Ils ont eu des entretiens avec Monsieur Fivaz, de la Police locale concernant les aspects de la sécurité routière autour de Charrière 2 bis.

A l'Hôpital de la ville de La Chaux-de-Fonds, ils ont rencontré Monsieur Amstutz, chef hôtelier, Madame Evelyne Loizeau, diététicienne en chef, et Monsieur Gruber, cuisinier en chef, pour peaufiner le projet.

Toutes ces informations et réflexions ont permis d'élaborer le concept pour le repas de l'écolier et de proposer une expérience-pilote qui vous est présentée dans ce rapport.

4. L'offre actuelle en matière d'accueil avec repas de midi à La Chaux-de-Fonds

4.1 Les crèches

Quelques crèches acceptent, pour dépanner les parents, de recevoir à midi des enfants en âge de scolarité. Selon les contacts pris avec les responsables de ces crèches la situation n'est pas favorable : les "grands" enfants de 6 à 10 ans continuent de partager leurs repas avec des bambins. Cela pose des problèmes de discipline, de composition des repas, des moments de sieste, d'une trop longue continuité pour des enfants qui connaissent la crèche depuis leur jeune âge.

4.2 La Maison des Jeunes

Cette institution possède une capacité d'accueil de 18 enfants. Elle est située au centre de la ville, mais bien éloignée pour de jeunes enfants venant des collèges de la Charrière, de la Citadelle, de Numa-Droz ou autre.

4.3 Les Mamans de Jour

Cette association prévoit aussi l'accueil pour les repas de midi. Actuellement, une dizaine d'enfants de l'école primaire se rendent chez une telle "maman" à midi. L'offre est souvent inférieure à la demande et lors d'une situation d'urgence, il n'est pas aisé de se retourner rapidement et de trouver une place chez les Mamans de Jour.

4.4 L'organisation informelle

Il existe aussi toute une organisation informelle : aide de la famille, des grands-parents, des voisins, des camarades de classe chez qui il est possible de venir manger. Ces solutions de dépannage ont toujours existé et existeront, nous osons l'espérer, toujours. Cependant tout le monde n'a pas de la famille proche, des voisins à qui il est possible de demander un tel service. Ces solutions sont également plus fragiles, une maladie ou un déménagement peuvent modifier rapidement la situation des uns et des autres.

5. Notre concept

5.1 Un lieu d'accueil, un temps social

Dans la journée de l'enfant scolarisé, le moment du repas est un moment important. C'est le temps de l'interclasse, à la fois un temps social, de partage et de rencontre. Notre objectif est non seulement d'offrir à l'enfant une alimentation variée, équilibrée, mais aussi de veiller à la qualité de l'accueil dans un lieu convivial.

Il s'agit d'offrir aux enfants l'occasion de manger ensemble, de manger sainement et avec plaisir dans une ambiance chaleureuse.

La responsabilité sera assumée par un-e professionnel-le au bénéfice d'une formation pédagogique reconnue. Pour composer l'équipe de base des auxiliaires seront engagé-e-s (une personne pour 15 enfants) Le ou la responsable sera l'interlocuteur/trice directe et régulièr-e auprès des parents et le/la répondant-e des auxiliaires pour des questions de ligne pédagogique.

Il/elle sera responsable de la gestion du lieu d'accueil et des repas. Il/elle remplacera au pied levé les auxiliaires ou organisera les remplacements nécessaires; il/elle recrutera et formera les auxiliaires comme il/elle devra veiller à la qualité des repas et de l'accueil des enfants.

Pour ce poste de responsable (mi-temps) il est indispensable d'engager une personne formée ayant de l'expérience de groupes d'enfants et faisant preuve d'autorité. Elle doit être à l'écoute des besoins des enfants et des adultes (parents, enseignants).

5.2 Un repas à la clé

Au-delà de l'accueil, il y a le repas. La qualité du repas et le plaisir de manger doivent se conjuguer. Il nous paraît important de mettre en place une éducation nutritionnelle permettant aux enfants de se familiariser avec la diversité et la richesse des aliments sans oublier la notion d'équilibre alimentaire.

De plus, le respect de la culture nutritionnelle de certains enfants (religion, conviction, choix, etc) s'ajoute au plaisir de la découverte de nouvelles saveurs.

5.3 Une séparation par classes d'âge

Selon les expériences faites par les responsables du Foyer de l'écolier, des crèches et les membres de la commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité, il est nécessaire de prévoir un accueil différencié des classes d'âge.

En effet, des problèmes se posent aux différents partenaires lorsque les écarts d'âge sont trop grands. Nous avons évoqué plus haut les difficultés des crèches à accueillir simultanément des bébés et des enfants en âge primaire, le Foyer de l'écolier a également évolué vers une séparation des primaires et des secondaires car pratiquement, il paraît logique de respecter les catégories suivantes: préscolaire, primaire et secondaire.

Notre projet s'adresse à la catégorie actuellement la moins bien prise en compte selon nos recherches : les primaires.

5.4 L'emplacement du lieu d'accueil

Tant les parents que les éducateurs se rallient aux principes suivants: l'enfant bénéficie de l'autonomie qu'il gagne à pouvoir se déplacer par ses propres moyens en ville, le lieu d'accueil doit être situé de telle façon qu'un élève de primaire puisse faire le déplacement seul.

Cette proximité est un élément de sécurité tant pour l'enfant que pour ses parents. Le périmètre dans lequel l'enfant est capable de se déplacer seul évolue beaucoup durant les années d'école primaire, il varie également d'un enfant et d'une famille à l'autre. Le lieu choisi devrait donc être accessible pour la majorité des primaires.

Le trajet doit pouvoir se faire à pied pour donner aux élèves un temps de mouvement, de détente et éviter le recours aux véhicules motorisés des parents ou de l'institution. Ce principe respecte les efforts de prévention des accidents autour des collèges.

5.5 Les besoins de l'enfant, des parents et de l'institution

Le projet se fonde sur une collaboration entre les trois partenaires : les enfants, les parents et l'institution qui organise le repas de l'écolier. Les besoins de ces partenaires ne sont pas les mêmes et il est donc nécessaire, pour assurer le bon fonctionnement de ces repas, de tenir compte de chacun.

Les besoins de l'enfant se situent dans la qualité de l'accueil, la convivialité du groupe, le moment de détente et d'une nourriture saine.

Ces points sont également valables pour les parents mais d'autres besoins, comme la confiance, la transparence, la disponibilité et un prix abordable en fonction de leurs moyens s'y ajoutent.

L'institution a besoin de règles précises (règles de vie en particulier), de l'engagement positif des enfants et des parents usagers et d'un soutien de la part des autorités. Cette institution doit pouvoir s'appuyer sur un personnel stable et compétent. La rémunération du personnel doit être en rapport avec les exigences de la tâche.

5.6 Le financement

Afin de permettre le maintien de la capacité d'accueil et de favoriser le développement de la qualité de cet accueil voire de stimuler la création de nouveaux lieux en fonction des demandes, il est indispensable de prévoir une forme d'appui financier par les pouvoirs publics, sans renoncer à d'autres formes de financements mixtes et ou privés.

Le prix du repas est fixé (repas et accueil de midi), entre CHF 5.- et CHF 8.-

Cette somme ne correspond pas au coût de revient. Les tarifs différenciés seront appliqués, basés sur les revenus du répondant de l'enfant (principe déjà appliqué pour les camps de l'école, Foyer de l'écolier, Collège Musical).

Le déficit de fonctionnement serait pris en charge par un financement public.

5.7 Un barème de prix de l'accueil avec repas

Revenu imposable (chiffre 11)	Prix facturé aux répondants	
Jusqu'à CHF 24'000.-	Les parents dans cette situation sont priés de prendre contact avec les responsables	
De CHF 24'001.- à CHF 30'000.-	CHF 5.-	(environ CHF 100.-/mois)
De CHF 30'001.- à CHF 37'000.-	CHF 5.50	(environ CHF 110.-/mois)
De CHF 37'001.- à CHF 44'000.-	CHF 6.-	(environ CHF 120.-/mois)
De CHF 44'001.- à CHF 52'000.-	CHF 6.50	(environ CHF 130.-/mois)
De CHF 52'001.- à CHF 60'000.-	CHF 7.-	(environ CHF 140.-/mois)
De CHF 60'001.- à CHF 70'000.-	CHF 7.50	(environ CHF 150.-/mois)
Plus de CHF 70'001.-	CHF 8.-	(environ CHF 160.-/mois)

6. Développement de l'offre

6.1 Recherches auprès des institutions de la ville

Les recherches ont amené à envisager divers scénarios :

- a) collaborer avec des institutions existantes
- b) utiliser les locaux des Foyers de l'écolier
- c) faire livrer des repas dans un lieu d'accueil adéquat

Plusieurs institutions de la ville ont été contactées afin d'évaluer d'une part l'intérêt qu'elles pourraient manifester à l'idée d'accueillir régulièrement un groupe d'enfants pour le repas de midi, et d'autre part, à la possibilité de confectionner des repas de midi.

a) collaborer avec des institutions existantes

Le **Foyer Handicap** et le home **L'Escale** répondent positivement pour l'accueil d'une table d'enfants mais ne sont pas intéressés pour la confection des repas.

Par contre, **Sombaille Jeunesse** ne peut pas entrer en matière.

La **Maison des Jeunes** limite le nombre d'enfants accueillis à 18 pour préserver la qualité de l'accueil des enfants, conception que nous comprenons et partageons.

b) L'utilisation des locaux des Foyers de l'écolier

Le **Foyer de l'écolier** pourrait mettre à disposition des locaux dans toute la ville, situés à proximité des collèges et libres durant les heures de midi.

Dans le cadre d'une expérience-pilote, il sera plus simple de gérer un lieu unique pour des raisons évidentes : moins de frais de personnel, simplicité de l'organisation, livraison des repas à un seul endroit.

L'option des Foyers de l'écolier reste ouverte pour l'avenir après l'expérience pilote. Un projet plus précis devrait alors être élaboré.

c) faire livrer des repas dans un lieu adéquat

Suite à des contacts avec divers fournisseurs potentiels, le prix moyen est de 10.-

L'**Hôpital** est ouvert à envisager la confection de repas spécialement conçus pour les enfants.

Un premier chiffre de CHF 10.- par repas a servi de base pour la mise sur pied d'un budget. Ce chiffre devrait encore être vérifié par un calcul plus précis. Ces prix de repas n'incluent pas les frais de livraison.

6.2 Livraison des repas par l'Hôpital.

Le groupe de travail a eu plusieurs entretiens avec les responsables de la création de repas : Mme Loizeau, diététicienne en chef, M. Amstutz, chef hôtelier et M. Gruber, chef de cuisine.

Le groupe a acquis la conviction que ces partenaires comprennent et partagent le souci d'offrir aux enfants des repas adaptés et équilibrés, conçus spécialement pour le repas de l'écolier.

L'animateur/trice responsable de l'expérience pilote pourra également bénéficier de leurs connaissances techniques pour l'équipement des cuisines et de l'expérience en matière de repas collectifs. Les questions de normes d'hygiène, de gestion des restes, de respect de l'environnement ont pu être traitées dans le détail lors des échanges.

Des rencontres régulières pourront être organisées afin de discuter des listes de menus et de régler les affaires courantes.

6.3 Le projet-pilote à Charrière 2 bis

L'ancienne Ecole ménagère de Charrière 2 bis est actuellement utilisée par le CAR qui y organise une partie de ses activités. Les locaux sont libres à l'heure du repas de midi et pourraient être aménagés pour accueillir des enfants chaque jour.

Certains travaux préalables sont à planifier rapidement pour assurer la fourniture de courant électrique en suffisance, l'hygiène et la conformité aux normes en vigueur dans l'accueil d'enfants.

Ces travaux ne sont pas uniquement liés au projet qui vous est présenté. Ces travaux sont indispensables pour le maintien des activités du CAR dans ce bâtiment.

Comme il nous a paru nécessaire de présenter ce rapport d'information rapidement à votre Conseil il ne nous a pas été possible de chiffrer ces travaux de maintenance.

Située à la jonction de Numa-Droz et de la Charrière, l'ancienne Ecole ménagère se trouve à moins de 8 minutes à pied des trois collèges. Toutefois la densité de la circulation au carrefour Numa-Droz, Bel-Air, Charrière est importante. Il sera donc nécessaire de mettre sur pied un service de patrouilleurs assuré par des moniteurs qui feront traverser les enfants sur la rue du Versoix.

Selon l'enquête réalisée dans le cadre de l'Ecole primaire et présentée ci-dessous, nous envisageons au début d'accueillir une trentaine d'enfants par jour.

Nous partons du principe qu'une telle structure d'accueil doit se donner les moyens d'accueillir tous les enfants qui ont besoin de ses services. La limitation du nombre d'enfants pourrait être un signal négatif pour les parents qui ne pourraient bénéficier d'une place pour leur enfant.

7. Enquête auprès des parents concernés

Avant de mener plus loin la réflexion au sujet de l'ouverture d'un tel lieu d'accueil à la rue de la Charrière 2 bis, une enquête a été effectuée auprès des parents des écoles citées ci-dessous.

Au début du mois de septembre 2000, les parents dont les enfants vont aux collèges de la Charrière, de la Citadelle et de Numa-Droz, ont reçu par l'entremise de l'école primaire, un questionnaire (voir annexe 1) pour lequel 4 réponses étaient possibles :

- A. Nous ne sommes pas intéressés par cette formule.
- B. Nous sommes intéressés, mais de temps en temps.
- C. Oui, pour quelques jours par semaine, avec indication des jours.
- D. Oui, pour tous les jours.

Il y a un peu plus de 600 élèves pour ces trois collèges. 500 coupons sont arrivés en retour. Nous pouvons supposer que la centaine de bulletins manquants auraient comporté une réponse négative.

Le résultat est le suivant :

- ◆ 357 enfants dont les parents n'ont, pour l'instant, pas besoin d'un tel lieu (réponse A).
- ◆ 97 enfants dont les parents pensent avoir besoin d'un lieu d'accueil avec repas, mais de temps en temps (réponse B).
- ◆ 36 enfants dont les parents souhaiteraient que ce lieu puisse accueillir leur enfant de 1 à 4 jours par semaine et cela de manière régulière ou épisodique en fonction, la plupart du temps d'horaires irréguliers.
- ◆ 16 enfants dont les parents auraient besoin d'un tel lieu tous les jours (réponse D).

Ces résultats confirment nos préoccupations et montrent l'importance de la demande. Un quart (149 réponses positives) des enfants de ces trois collèges pourrait, à divers moments, profiter d'un tel lieu. En additionnant C et D, nous pouvons penser que certains jours plus de 50 enfants pourraient être présents, et il y a 16 enfants pour qui leurs parents doivent trouver des solutions tous les jours de la semaine durant l'année scolaire.

Si, en effectuant cette enquête, nous avons reçu des informations importantes, nous avons également fait naître l'espoir que cette "cantine scolaire" verrait le jour bientôt. Nous pensons qu'il est donc indispensable de répondre rapidement à cette forte demande.

8. La gestion des inscriptions

La direction de la Maison des Jeunes, à cause de sa structure et au vu du petit nombre de repas (18) offerts aux écoliers des classes primaires, pense que l'inscription à l'avance n'est pas nécessaire. Elle nous a confirmé que la souplesse de cette formule correspond à la réalité de sa pratique.

Nous pensons néanmoins que pour gérer une trentaine de repas par jour, l'inscription semble être indispensable, même si nous devons rester attentifs et pouvoir entrer en matière pour les cas d'urgence.

Les parents doivent pouvoir inscrire leurs enfants auprès d'une institution ouverte durant le temps scolaire, disposant d'une infrastructure de secrétariat. La facturation pour les repas serait assurée par la même structure administrative ou éventuellement, sur le modèle du Foyer de l'Écolier, par un service de la Commune.

Le secrétariat du CAR pourrait remplir ces fonctions moyennant un réaménagement du temps de travail de la secrétaire. Toutefois, la rémunération de ce travail administratif doit émarger du budget de fonctionnement du Repas de l'écolier.

9. Une structure administrative

Dès le départ, un contrôle et le suivi du projet s'imposent. Sur l'initiative du CAR ce projet se construit au fil des réflexions des membres du groupe de travail. Dans un premier temps c'est le CAR, en tant que service communal, qui chapeautera ce projet et veillera à son fonctionnement, ceci d'autant plus que les locaux de Charrière 2 bis dépendent du CAR.

La personne responsable de la gestion du projet du Repas de l'écolier dépendra sur le plan administratif directement du responsable du CAR.

Le budget de fonctionnement du Repas de l'écolier doit être séparé du budget du CAR. L'utilisation des locaux de Charrière 2 bis s'inscrira dans la planification des locaux du CAR; d'autres activités placées sous l'égide du CAR pourraient s'y dérouler selon la disponibilité des lieux.

Toutefois, le groupe de travail qui a analysé les besoins et préparé ce projet fonctionnera en tant que groupe de référence pour le suivi du projet afin d'en évaluer l'évolution et le développement. Il fonctionnera en guise de comité pour le responsable du CAR et la personne responsable du Repas de l'écolier.

10. Budget

Pour établir le budget-cadre, nous avons tenu compte des coûts d'équipement et des coûts de fonctionnement.

Bien que les locaux de Charrière 2 bis semblent convenir pour accueillir une trentaine d'enfants dans le cadre de ce projet, il convient de prévoir quelques aménagements : nous devons acquérir des tables, des chaises, des thermoports (pour transporter et garder les repas au chaud) et compléter la vaisselle et le mobilier.

Les frais de personnel sont calculés de la manière suivante. Un-e responsable à mi-temps, deux auxiliaires employé-e-s 2 h 30 par jour avec un salaire horaire de CHF 20.- (pour rappel, les accueillantes du Foyer de l'écolier touchent une indemnité de CHF 10.- à 15.- l'heure, et les moniteurs/trices du CAR, de CHF. 16.- à 20.- l'heure, selon leurs responsabilités).

Sous le chapitre subsistance nous nous sommes basés sur 195 jours (année scolaire) avec 30 repas par jour pour les enfants, auxquels on ajoute les repas du personnel .

Dans les charges financières, nous avons inclus le loyer et la conciergerie, le secrétariat pour la gestion administrative (24 heures/mois), ainsi que les frais administratifs.

Au chapitre déplacements et débours nous avons calculé les frais de transports des repas.

Dans les recettes, nous avons prévu une contribution des familles pour les repas, facturés au prix moyen de CHF 6.- par enfant et 30 enfants par jour.

10.1 Coûts d'équipement

Réaménagement des cuisines	CHF	6'000.-
Tables et chaises	CHF	5'000.-
Vaisselle et thermoports	CHF	6'600.-
Machines à laver	CHF	6'000.-
Matériel d'animation	CHF	1'400.-
Divers et imprévus	CHF	<u>2'000.-</u>
TOTAL	CHF	27'000.-

10.2 Coûts de fonctionnement

DEPENSES

Personnel	CHF	50'000.-
Subsistance	CHF	64'400.-
Déplacements et débours	CHF	4'000.-
Conciergerie	CHF	4'000.-
Secrétariat	CHF	7'200.-
Frais administratifs	CHF	<u>2'400.-</u>
TOTAL	CHF	132'000.-

RECETTES

Contributions des familles	<u>CHF</u>	<u>35'100.-</u>
CHF 6.- x 30 enfants x 195 jours		

TOTAL DU COUT DE FONCTIONNEMENT ANNUEL	CHF	96'900.-
---	-----	----------

Le coût du repas sera encore négocié avec l'hôpital, ce budget a été calculé avec un prix de CHF 10.- considéré comme un maximum.

11. Conclusions

Ce rapport d'information qui vous est présenté a pour but de souligner l'importance et l'urgence de créer une structure d'accueil pour les repas des enfants des écoles primaires.

Le projet envisage une expérience-pilote modeste par rapport à une ville de la taille de la nôtre. Nous vous proposons de faire cette expérience dans un lieu qui pourrait desservir plusieurs collèges (Numa-Droz, Charrière, Citadelle) dans lesquels l'enquête montre à l'évidence qu'un besoin important existe.

Nous avons un lieu disponible immédiatement et adapté à l'usage prévu en utilisant l'ancienne Ecole ménagère de Charrière 2 bis.

Nous avons conscience de ne proposer une possibilité de repas que pour une partie de la ville à l'exclusion d'autres quartiers où le besoin existe probablement aussi.

Il nous paraît dès lors indispensable de réunir tous les atouts afin d'assurer la réussite de cette entreprise. Certaines expériences du même type se sont soldées par des échecs faute de soutien et de qualité suffisante dans la conception.

Ce projet, dans sa modestie, permet de réagir rapidement à la demande réelle, de l'adapter à l'évolution et de réévaluer l'urgence des besoins.

Nous vous proposons de faire une période d'essai de 3 ans afin de permettre à cette nouvelle structure de voir le jour. Un bilan devra être faite avant d'envisager la continuité de ce projet-pilote.

De manière générale nous devons probablement envisager à terme d'autres propositions parce que la population active augmente. Les habitudes changent, les gens sont beaucoup plus mobiles qu'auparavant entre leur lieu de travail et leur lieu de vie.

De moins en moins de parents rentrent à la maison pour le repas de midi. Les horaires scolaires et les horaires de travail ne sont pas harmonisés. Il est donc nécessaire de proposer rapidement des aménagements. Ceci répond aussi à un besoin réel exprimé par le Service cantonal de la promotion économique. Par ce projet il s'agit en premier lieu d'aider les parents qui concilient parfois difficilement leur activité professionnelle et leur rôle familial.

A Lausanne, depuis quatre ans, la politique de l'Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS) donne des résultats assez convaincants. S'inspirant de la formule suisse-allemande des Tagesschule, Lausanne offre le modèle des réfectoires avec encadrement éducatif pour le repas de midi des petits écoliers dans différents quartiers de la ville. L'APEMS crée ainsi des places d'accueil « à la journée » afin d'éviter la disparité et le morcellement des lieux, préjudiciables aux enfants et redoutés des

parents, lorsque ces derniers sont contraints de « bricoler » avec plusieurs solutions partielles.

Les enfants sont attendus dans les APEMS le matin dès 7h00 jusqu'à 9h00, à midi entre 11h00 et 14h00, l'après-midi de 15h30 à 18h30 sans oublier le mercredi après-midi. Les études surveillées sont incluses dans cette prestation.

Il nous apparaît « naturel » en cas d'acceptation de ce projet qu'il puisse voir le jour à la rentrée scolaire 2001 et qu'une information soit donnée aux parents consultés en septembre 2000. A cet effet nous avons établi un calendrier ainsi qu'une planification de différentes tâches à réaliser: cahier des charges de la personne responsable, engagement du personnel, travaux d'aménagement, recherche de fonds pour le budget d'équipement.

Les règles de vie de la société évoluent, les conditions économiques et sociales changent. Il appartient donc aux pouvoirs publics de veiller à ce que les prestations sociales soient adaptées aux changements.

Nous espérons que nous avons pu vous informer et vous convaincre de l'utilité de ce projet-pilote en faveur de notre population et vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport .

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire:
C. Stähli-Wolf

Le Président:
Chs Augsburgger